

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - GENERALITES

Toutes nos ventes et prestations sont soumises aux règles en usage dans l'industrie des arts graphiques ainsi qu'aux présentes conditions générales de vente, lesquelles limitent nos engagements, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Nos conditions générales imprimées sur ou en annexe des lettres, offres, factures ou autres documents, sont réputées écrites et doivent être considérées comme acceptées intégralement et sans dérogation aucune, par ceux qui les reçoivent sans protestation, même en cas de conditions générales ou particulières de nos clients, contrairement à celles-ci. Afin de permettre à PRINT CO. de tenir au mieux ses engagements, la sous-traitance est de règle et ne peut être reprochée par ses clients.

Le client autorise PRINT CO. à utiliser sa dénomination sociale ou son/ses enseigne(s) comme référence client.

2 - OFFRES ET ENREGISTREMENT DES COMMANDES

Les prix sont fixés par devis écrits, établis pour chaque opération avant exécution, au cours du jour. Ces prix sont hors taxe, ils sont établis pour des travaux ou missions dans des conditions normales et ne constituent pas un engagement. Toute commande, pour pouvoir être enregistrée par PRINT CO. doit faire l'objet d'un ordre écrit du client, expressément accepté par PRINT CO.

Les accords verbaux et renseignements de toutes sortes nous engagent seulement à partir de notre confirmation écrite. Au cas où notre client présente un risque financier nous pouvons sans aucune explication renoncer à sa commande. En l'absence d'acceptation écrite du devis, le défaut de contestation écrite du devis dans un délai de cinq jours, le paiement d'acomptes ou de provisions ou le paiement partiel des factures, engagent le client et valent commande de sa part avec acceptation du devis et du prix. L'acceptation pourra également résulter de la livraison de la commande. Les commandes sont toujours acceptées par PRINT CO. sous toutes réserves. Si le papier n'est pas fourni par PRINT CO. ou son sous-traitant, ceux-ci ne sont pas responsables de son choix ou d'une mauvaise adaptation au travail à effectuer.

3 - MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification ou résolution de commande demandée par le client ne peut être prise en considération sauf acceptation confirmée par écrit.

4 - ANNULATION DE LA COMMANDE

En cas d'annulation d'une commande, PRINT CO. facturera tous les frais encourus tels que frais de devis et études, achats papiers, réalisation des plaques d'impression, sans que cette énumération soit limitative et sans obligation de fournir une preuve des dit frais. Le client devra payer ces frais dans les 8 jours de réception de la facture par chèque bancaire. Lors de l'annulation d'un ordre ou d'une commande, l'acompte payé ne sera pas remboursé. Celui-ci sera acquis à PRINT CO. à titre de dédommagement.

5 - BON A TIRER ET EXECUTION DES TRAVAUX

Tous projets, maquettes, documents d'exécution, dessins, illustrations ou autres sont soumis au "Bon à tirer", daté et signé par le client et dégagent entièrement notre responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. Ils sont à retourner immédiatement à PRINT CO. La soumission d'épreuve restée sans réponse de la part du client, dans un délai de 24 heures, vaut acceptation de ce dernier et autorise PRINT CO. à débiter la fabrication. Si le client nous fournit un fichier "sécurisé" du type Tiff-it ou PDF ou autre, il dégage entièrement la responsabilité de PRINT CO en cas d'erreur(s) ou omission(s) constatées dans le fichier. Dans le cas où les exigences du client entraîneraient des retouches de dernière heure, ou des corrections d'auteur, les frais complémentaires seront facturés en sus des prix convenus, en fonction du temps passé. Lorsque les fichiers ou films sont fournis par le client ou un tiers, sans éléments de contrôle colorimétriques contractuels de type "Approval", l'impression reste à l'appréciation du conducteur des sous-traitants de PRINT CO. Tout arrêt de machine consécutif notamment à des problèmes de photogravure fournie par le client, sera à la charge de ce dernier. PRINT CO. n'est pas responsable de la perte, destruction, ou détérioration des documents qui lui sont confiés pour la réalisation de ses prestations. PRINT CO. n'est pas tenu de conserver les compositions, clichés, projets, dessins, photos, films, ekts, diapositives, supports informatiques, appartenant au client sauf accord préalable par écrit.

6 - DROIT D'AUTEUR ET PROPRIETE ARTISTIQUE

Tous projets, maquettes, documents d'exécution, dessins, illustrations, photographies et clichés établis par nos soins demeurent entièrement notre propriété exclusive. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, modifiés, ou interprétés sous quelque forme que se soit sans le consentement formel de l'auteur ; leur reproduction ou réédition sont soumises à la perception de droits d'auteurs (loi du 11.03.1957).

Les droits d'auteur et notamment les droits de reproduction nous restent acquis et ne sont transférés au client que moyennant une convention expresse en ce sens. Cette convention ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créatrice ait été prévue dans la commande, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel du droit d'auteur soit transférée au client. Ces règles s'appliquent aussi aux travaux préparatoires.

La passation d'une commande portant sur la reproduction d'un objet ou d'un document qui bénéficie de la protection des lois sur la propriété artistique implique, de la part du client, la reconnaissance de l'existence d'un droit de reproduction au profit de l'auteur du document ou de l'objet. La signature ne peut être supprimée. Le client assume le cas échéant, toute la responsabilité envers les tiers et dégage par le fait même celle de PRINT CO. Le client ne peut s'opposer à ce que le nom de PRINT CO. soit mentionné sur les documents ou supports publicitaires.

6 - LIVRAISON

Toutes stipulations concernant les délais de livraison sont considérées comme faites à titre indicatif. Une fourniture tardive ne peut, en aucun cas, donner lieu à l'annulation, au refus de la commande, à une remise ou une indemnisation quelconque, quelque soit les causes, importance et conséquence du retard. Toutes les réclamations doivent nous parvenir dans les huit jours de la livraison et par écrit. Nos documents et marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquement de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent la livraison, même en cas de vente franco ou contre remboursement. La défectuosité d'une partie de la marchandise ne peut en motiver le rejet total.

7 - RECEPTION

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les 8 jours de la réception des études ou des produits. Il appartient à nos clients de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou des anomalies constatées.

8 - FACTURATION

Pour les actions rentrant dans le cadre d'un contrat de collaboration, la facturation sera établie à chaque fin de mois. Pour tout travail s'étalant sur plusieurs mois, une facturation mensuelle sera établie correspondant au travail effectué pendant le dit mois. Aucune réclamation ne sera admise si elle n'est adressée avec accusé de réception dans les huit jours après date d'expédition de la facture.

9 - PAIEMENTS

Il sera payé un acompte d'un tiers de la valeur de chaque commande lors de sa confirmation, le solde étant payable par chèque bancaire à la livraison, sauf stipulations contraires acceptées sur devis.

Toute facture impayée à l'échéance donnera lieu à l'application d'une pénalité de retard équivalente à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur à la date du règlement. En cas de retard ou de défaut de paiement la totalité des sommes dues devient immédiatement exigible, et ce, sans mise en demeure préalable ni autre formalité. Conformément aux dispositions de l'article 162 du Code Civil, PRINT CO. se réserve le droit de conserver tout bien en sa possession appartenant au client, et ce jusqu'à complet paiement des sommes dues. Les traites transmises par PRINT CO. devront être acceptées et retournées dans les huit jours suivant leur envoi.

Lorsque le crédit du client se détériore ou en cas d'impayé, de dissolution de la société du client, de déconfiture, de liquidation judiciaire ou de faillite, nous nous réservons le droit, et sans mise en demeure, même après livraison partielle du marché, d'exiger de nos clients les garanties que nous jugerons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché ou du contrat.

En cas de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celles-ci sera augmenté de 15 % à titre de pénalité forfaitaire, dans le sens des articles 1226 et suivant du code civil avec un minimum de 500 euros hors taxes.

10 - RESERVE DE PROPRIETE

De convention expresse, PRINT CO. se réserve la propriété des marchandises livrées ou refusées, même si elles ont été facturées, jusqu'au paiement complet des factures conformément à la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Cependant, dès le départ des marchandises du lieu de fabrication, l'acquéreur deviendra responsable de celles-ci jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et en intérêt ; la remise d'une traite ou d'un titre créant une obligation de payer, ne constituant pas un paiement.

11 - VALIDITE - JURIDICTION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales étaient déclarées non valides en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderaient leur valeur entière.

La non-application par PRINT CO. de l'une ou l'autre des stipulations des présentes conditions de vente n'emporte pas renonciation de sa part à en prévaloir à tout moment et ne porte pas atteinte à la validité de tout ou partie de ces conditions.

En cas de litige, il est fait attribution de juridiction au tribunal de commerce du siège social de PRINT CO. qui sera seul compétent, qu'elle que soit la nature, la cause ou le lieu du litige, et qu'elle que puisse être les conditions spéciales de la vente, même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs.